

Brive : des "odeurs invivables" dégagées par la décharge de Perbousie

Depuis plusieurs semaines, les riverains habitant autour du site de la Perbousie se plaignent d'odeurs "invivables". Depuis décembre 2019, les déchets ménagers de la CNIM sont transférés sur ce site en raison d'une panne de cheminée. Fortes pluies et fermentation sont à l'origine des désagréments.

Publié le 05/03/2020 à 12h54 • Mis à jour le 12/06/2020 à 10h23



© Colyne Rongere/France 3 Limousin

Les riverains de Perbousie et alentours, à proximité de Brive sont en colère. Depuis plusieurs semaines, des émanations pestilentielles se dégagent la décharge de Perbousie.

Au-dessus de la fosse, de forts effluves se dégagent au point d'atteindre certains villages tels que Larche, Chasteaux, Lissac et Brive Ouest. Quand le vent souffle, vers le Mazaud, on le sent !

C'est intenable, j'espère que les politiques sont conscients, les gens du site sont conscients. Et que le problème va être résolu, le plus tôt possible.

Pourquoi cette odeur "invivable" ?

Pour comprendre la situation, il faut revenir aux événements de décembre 2019. En fin d'année dernière, les vents forts ont endommagé la cheminée de l'Unité de Valorisation Energétique exploitée par la CNIM, à Saint-Pantaléon-de-Larche obligeant l'enfouissement des ordures ménagères.

Dans un premier temps, celles-ci ont été transférées vers les centres de Brive et de Perbousie. En dernier lieu, comme le prévoit un arrêté préfectoral, les déchets ménagers doivent être envoyés sur le site de Perbousie, faute de place dans les autres décharges.

La Mairie de Brive a demandé « *aux opérateurs de ne plus enfouir à l'avenir d'ordures ménagères sur le site de Perbousie et de gérer les déchets ordures ménagères sur les deux sites de valorisation Energétique existants en Corrèze (Brive et Egletons).* »

Le Maire ne veut plus que les ordures ménagères montent ici. L'arrêté préfectoral arrête en 2028 et puis après, on va travailler sur ce site pour voir l'orientation que l'on va donner à cette zone-là.

Pour les directeurs de la CNIM et de la PAPREC (exploitant du centre de Perbousie), les démarches ont été faites « dans les règles », en respectant l'arrêté en question.

D'ordinaire, le centre d'enfouissement de Perbousie traite les déchets industriels et déchets ultimes. Or, les déchets transférés par la CNIM sur le site sont des ordures ménagères.

Plusieurs facteurs ont entraîné de fortes odeurs sur le site de l'ISDND de Perbousie notamment les plus de 300 millimètres de pluie sur les trois derniers mois, ayant entraîné une fermentation plus rapide qu'en temps normal des déchets concentrés sur place.

Vers la fin de ce fléau pour les riverains

Des odeurs insoutenables de biogaz, pour les riverains, qui se plaignent de leur récurrence :
C'est invivable.

Nous aimerions que le futur aille dans le bon sens, que ça s'arrête, le plus vite possible. Nous ne sommes pas satisfaits de l'évolution que ça prend.

Pourtant, l'ISDND prend en considération ces revendications, et effectue des travaux sur son site depuis les premières semaines après réceptions des ordures ménagères. Dans un premier temps, **des travaux de couvertures ont été faits pour limiter** les émanations de biogaz.

Dès la deuxième semaine, des tranchées ont été creusées dans les déchets (qui temporairement ont réveillé de nouveau l'odeur de biogaz).

Enfin, des puits et coupe-buse ont été installés pour capter et confiner le biogaz et ainsi limiter les émanations.



Brive : des "odeurs invivables" dégagées par la décharge de Perbousie • ©France 3 Limousin

Pas de danger sanitaire

Sans compter les travaux, l'ISDND tient à rassurer les riverains sur la dangerosité du biogaz. En effet, les équipes ont mis en place des capteurs

pour mesurer la quantité de gaz et ont démarché des entreprises pour effectuer des mesures sur le site. Pour le directeur du site Ignacio Arroyo, pas d'inquiétude à avoir :

Le biogaz génère des odeurs désagréables, sans danger pour la santé, qui sont bien perceptibles au nez des riverains et aux personnes qui vivent aux alentours du site.

Philippe Delarue, adjoint au maire de Brive en charge de la proximité reconnaît le travail de communication fait autour de cette problématique.

PAPREC fait très bien son travail, au niveau communication, au niveau suivi et accompagnement. Il n'y a rien à dire. Mais vivre aux alentours, c'est vraiment problématique pour les riverains.

Une adresse mail a été créée par l'entreprise pour pouvoir donner des réponses concrètes aux riverains concernés par les odeurs : perbousie@paprec.com